

PRÉFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux dispositions de l'article L. 411-1 du code de l'environnement concernant les espèces animales protégées dans le cadre de la mise en configuration définitive du profil en travers de l'autoroute A28 – section Ecommoy – Parigné-l'Évêque, a été organisée du 12 janvier 2024 au 26 janvier 2024 inclus par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2024-0005 du 10 janvier 2024.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.